



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 73604

Texte de la question

M. Franck Marlin appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le dispositif ELCO. Créé en 1973, pour « permettre aux élèves étrangers de mieux s'insérer dans le système éducatif du pays d'accueil, tout en maintenant des liens avec leurs racines et en préservant la possibilité d'un retour au pays », ce dispositif qui pouvait se justifier alors n'a plus lieu d'être, plus de quarante ans après sa mise en œuvre, pour des enfants nés en France. Il s'étonne que ce même système en perte d'attractivité soit appliqué au travers d'une simple lettre adressée au maire pour lui signifier que des cours sont dispensés dans un établissement dont il a la charge, sans concertation ni sans contrôle. Il s'interroge également sur l'opportunité d'un tel dispositif qui tend à ouvrir cet enseignement sur le temps hors scolaire à de jeunes enfants, à des adolescents et à des adultes. En encourageant aujourd'hui le différencialisme identitaire, le système ELCO va à l'encontre de l'exigence d'intégration et se situe à l'opposé du principe d'émancipation prôné par l'école de la République. Il lui demande si dans le contexte actuel, devant les signes de communautarisme de notre société, l'école laïque qui est un des derniers lieux à mettre en avant ce qui unit les êtres humains plutôt que ce qui les divise ne doit pas être préservée et, dès lors, s'il ne serait pas préférable de substituer à ces cours un enseignement plus approfondi de la langue française et des valeurs de notre République.

Données clés

Auteur : [M. Franck Marlin](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73604

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [10 février 2015](#), page 846

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)